

Plan Vert 2012

présenté par
la Commission de l'environnement
et du développement durable



Ville de Val-d'Or



À VAL-D'OR, LE VERT
Un savoir-faire

Le Plan Vert 2012

Le plan VERT regroupe plusieurs actions à mettre en œuvre dans le but d'atteindre les objectifs de la politique environnementale. Il constitue à la fois un outil de communication auprès de la population en matière d'environnement et un outil de planification pour la municipalité.

Ce document demeure flexible, c'est-à-dire que les interventions prévues au plan peuvent être déplacées dans le temps ou ne pas être réalisées en raison des circonstances imprévues. Le plan vert est révisé une fois par année.

Afin de réaliser le plan VERT, la Commission de l'environnement et du développement durable émettra annuellement ses recommandations au conseil municipal. La Commission invite les citoyennes et les citoyens de Val-d'Or à soumettre leurs suggestions :

Par courrier : Division de l'environnement et des parcs
580, 7e Rue
Val-d'Or (Québec)
J9P 3P3

Par courriel : environnement@ville.valdor.qc.ca



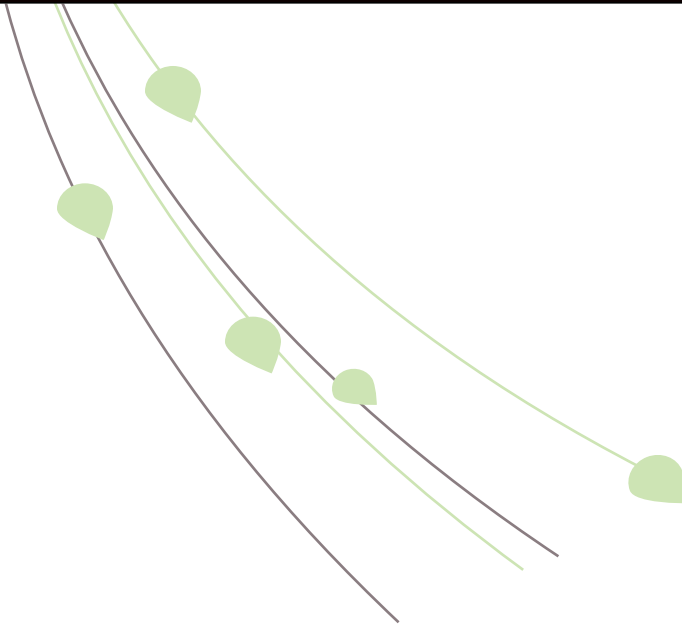
Plan Vert

Table des matières



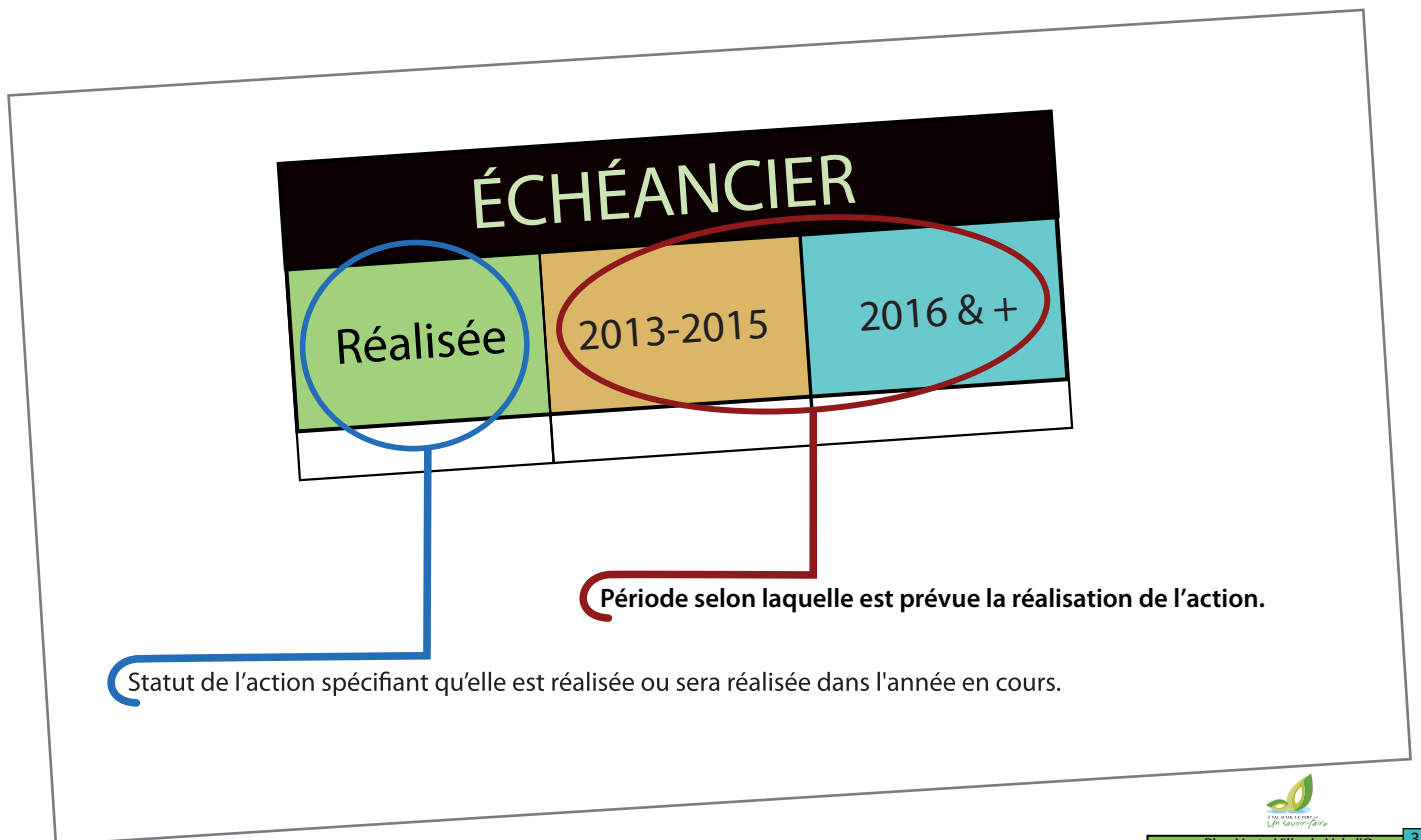
Comment interpréter le plan VERT?	3
Administration générale	4
Forêt urbaine et espaces verts	5
Gestion de l'eau	6
L'air	7
Les sols	8
Salubrité du milieu	8
Les neiges usées	8
Gestion des matières résiduelles	9

2012



Comment interpréter le plan VERT?

		ÉCHÉANCIER		
		Réalisée	2013-2015	2016 & +
<p>Gestion de l'eau</p> <p>Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité à la population desservie par le réseau d'aqueduc municipal</p> <p>Maintenir les équipements de distribution de l'eau potable en bonne condition; Veiller à ce que les équipements de distribution de l'eau potable soient en mesure de répondre aux besoins d'une clientèle supplémentaire; Poursuivre le programme de nettoyage du réseau de distribution de l'eau potable.</p>	<p>Correspond aux domaines d'application de la politique environnementale.</p>			
	<p>Objectif général d'un domaine d'application inscrit dans la politique environnementale.</p>			
	<p>Correspond aux actions à envisager dans le but d'atteindre un objectif général d'un domaine d'application de la politique environnementale.</p>			



Administration générale

ÉCHÉANCIER

	Réalisée	2013-2015	2016 & +
Mettre en œuvre la politique environnementale			
Former une commission chargée d'élaborer et de mettre à jour la politique environnementale, le plan VERT et d'émettre des recommandations au conseil municipal;	✓		
Créer une division de l'environnement responsable d'appliquer la politique environnementale, le plan VERT et de préparer le bilan environnemental;	✓		
Répertorier les programmes de subvention et déposer des demandes d'aide financière.	✓		
Élaborer et appliquer des mesures visant à développer des comportements organisationnels écologiques			
Adapter la politique des achats à l'acquisition de produits locaux, de biens durables ou de biens constitués de matières recyclées par exemple :		✓	
Opter pour l'utilisation de papier 100% post-consommation;	✓		
Favoriser l'achat de produits promotionnels fabriqués à partir de matières recyclées.		✓	
Établir un programme visant à réduire la consommation énergétique de la Ville:		✓	
Remplacer graduellement une partie de la flotte des véhicules municipaux par des véhicules consommant moins d'hydrocarbures;			✓
Appliquer une consigne spécifiant aux conducteurs des véhicules municipaux de ne pas laisser fonctionner le moteur inutilement;			✓
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments municipaux;	✓		
Améliorer le rendement énergétique du réseau d'éclairage public.			✓
Réduire la consommation de papier :			
Installer des imprimantes dans l'ensemble des services municipaux permettant l'impression des documents recto verso;	✓		
Convoquer les réunions du conseil sans papier.	✓		
Développer les compétences environnementales de la Ville de Val-d'Or :	✓		
Investir dans la formation des employés municipaux;	✓		
Doter la Ville d'équipements performants en matière d'environnement.	✓		
Diffuser les principes et les résultats de la politique environnementale auprès des élus, des employés municipaux, des partenaires et des citoyens et citoyennes			
Présenter les principes de la politique environnementale en organisant des rencontres d'information et en participant à différents événements locaux;	✓		
Communiquer les résultats du bilan environnemental et l'état d'avancement des travaux du plan VERT .	✓		
Sensibiliser et impliquer les élus, les employés municipaux, la population ainsi que les partenaires à la réalisation du plan VERT			
Favoriser la participation de la population aux activités à caractère environnemental organisées par la Ville de Val-d'Or et la MRC de La Vallée-de-l'Or;	✓		
Demeurer à l'écoute des organismes environnementaux de la région;	✓		
Mettre en place un programme de reconnaissance pour les citoyens(nes) écoresponsables;	✓		
Développer un outil permettant de recueillir les suggestions des élus, des employés municipaux, des citoyens ainsi que des partenaires.	✓		
Respecter la réglementation en vigueur			
Connaître et respecter la législation des autres paliers de gouvernement;	✓		
Offrir l'exemple d'une organisation respectueuse de la réglementation environnementale;	✓		
Créer une patrouille environnementale.		✓	

Établir un portrait de la forêt urbaine sur le territoire de la ville de Val-d'Or

Effectuer un inventaire des arbres dans les parcs de la ville, sur les terrains des bâtiments municipaux, les terre-pleins et autres endroits publics



Accroître les efforts de plantation d'arbres en milieu urbain et en milieu rural

Distribuer des plants d'arbres auprès de la population dans le cadre de l'événement « Mai, mois de l'Arbre et des Forêts »;



Identifier les terrains municipaux présentant une carence en végétaux et y établir un programme de reboisement et d'engazonnement;



Créer et appliquer un programme d'aide à la plantation d'arbres auprès de la population.



Protéger et mettre en valeur les arbres en santé ainsi que les milieux naturels

Revoir la réglementation relative à la plantation et l'abattage d'arbres;



Identifier et valoriser les arbres remarquables situés à l'intérieur du périmètre urbain;



Inventorier les boisés ainsi que les milieux naturels, les protéger et évaluer leur potentiel de mise en valeur;



Élaborer et appliquer un programme d'entretien des végétaux et des espaces verts;



Sensibiliser la population des bienfaits sociaux, environnementaux et économiques que procure la plantation d'arbres;



Offrir de l'information sur les techniques de plantation et d'entretien d'arbres;



Conserver des végétaux en santé dans tout projet de développement.



Favoriser le développement et la consolidation des parcs et des espaces verts propices à l'émerveillement, à la détente, à la créativité et à la pratique d'activités récréatives

Identifier les terrains municipaux zonés « parc non aménagé » ;



Élaborer un plan directeur spécifiant les orientations d'aménagement des terrains municipaux zonés parcs non aménagés;



Conserver minimalement 10% du territoire à vocation de parc;



Répondre aux besoins et aux aspirations de la population en matière d'aménagement de parc et de protection des milieux naturels;



Rendre le réseau des parcs et des espaces verts accessible à tous les groupes d'âge à une distance acceptable pour tous les résidents de Val-d'Or, peu importe leur localisation dans la ville;



Créer des zones d'ombrage dans les parcs et autres places publiques;



Embellir les terrains des édifices municipaux présentant une carence ou une absence d'aménagement horticole.



Appliquer des pratiques d'entretien écologique des espaces verts

Établir un programme d'entretien des espaces verts municipaux inspiré de l'herbicyclage;



Sensibiliser la population à entretenir écologiquement leur pelouse en leur prodiguant l'information nécessaire.



Élaborer et appliquer un règlement encadrant l'utilisation des engrais et des pesticides;



Assurer la disponibilité d'une eau potable de qualité à la population desservie par le réseau d'aqueduc municipal

- Maintenir les équipements de distribution de l'eau potable en bonne condition; ✓
- Veiller à ce que les équipements de distribution de l'eau potable soient en mesure de répondre aux besoins d'une clientèle supplémentaire; ✓
- Poursuivre le programme de nettoyage du réseau de distribution de l'eau potable. ✓

Favoriser une consommation responsable de l'eau potable

- Acquérir la technologie permettant de repérer les fuites d'eau potable à l'intérieur du réseau d'aqueduc municipal; ✓
- Inventorier les sections du réseau d'aqueduc présentant des fuites et prévoir un programme d'intervention; ✓
- Étudier la faisabilité de l'installation de compteurs d'eau dans les secteurs résidentiel, commercial, industriel et institutionnel desservis par le réseau d'aqueduc public; ✓
- Inventorier et inspecter les compteurs existants dans le secteur industriel; ✓
- Appliquer un système de tarification à l'endroit des grands consommateurs d'eau; ✓
- Appliquer, évaluer et bonifier le règlement relatif à l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc public; ✓
- Répertorier les travaux municipaux utilisant l'eau potable du réseau public et identifier de nouvelles sources d'approvisionnement; ✓
- Munir les bâtiments municipaux d'équipements sanitaires visant à réduire la consommation d'eau potable; ✓
- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation sur l'utilisation responsable de l'eau potable; ✓
- Développer un guide regroupant des pratiques à adopter afin d'économiser l'eau potable et en faire la promotion auprès de la population; ✓
- Distribuer des contenants récupérateurs d'eau de pluie. ✓

Protéger la qualité de l'eau potable

- Recenser les aquifères sur le territoire de la municipalité; ✓
- Identifier les sources potentielles de contamination de l'eau potable; ✓
- Redéfinir les aires d'alimentation d'eau potable et les mesures de protection des puits. ✓

Établir un portrait des écosystèmes aquatiques en périphérie du milieu urbain

- Inventorier les écosystèmes aquatiques; ✓
- Localiser les zones riveraines habitées; ✓
- Identifier les zones fragiles et celles à préserver; ✓
- Inviter la population riveraine à établir des objectifs de protection des plans d'eau habités; ✓
- Élaborer et distribuer un guide de protection des plans d'eau habités. ✓

Réduire le volume des eaux usées non traitées provenant du réseau d'égout pluvial se déversant dans l'environnement

- Réaliser un inventaire des points de rejet des eaux usées sur le territoire de la ville desservi par le réseau pluvial; ✓
- Élaborer et appliquer un règlement qui oblige l'installation d'un système de captation des contaminants pour toutes les nouvelles constructions de magasin à grande surface. ✓

Gestion de l'eau (suite)

	ÉCHÉANCIER		
	Réalisée	2013-2015	2016 & +
Mettre en place un suivi du traitement des eaux usées provenant des résidences isolées et saisonnières de manière à limiter la prolifération des cyanobactéries (algues bleues) et la contamination de la nappe phréatique			
Effectuer un inventaire des installations septiques;	✓		
Élaborer et distribuer un guide au citoyen sur le fonctionnement du service de vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards;		✓	
Implanter un service de vidange des fosses septiques, des fosses de rétention et des puisards sur le territoire de la ville;		✓	
Offrir de l'information préventive sur l'usage et l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées;	✓		
Appliquer le règlement Q-2-R-8;	✓		
Encourager la revégétalisation des berges;	✓		
Établir des mesures visant à restreindre l'épandage d'engrais et de pesticides en bordure des rives;	✓		
Inciter la population riveraine à utiliser des produits domestiques sans phosphate;	✓		
Mettre en place un système de traitement des eaux usées dans les secteurs suivants :			
- Dubuisson;	✓	✓	
- Louvicourt;	✓		
- Île Siscoe;	✓		
- Val-Senneville;	✓	✓	
- Vassan.	✓	✓	
Agrandir le site de disposition des boues des fosses septiques.		✓	

Plan Vert - Ville de Val-d'Or

L'air

	ÉCHÉANCIER		
	Réalisée	2013-2015	2016 & +
Diminuer les émissions collectives de gaz à effet de serre			
Réaliser un inventaire des gaz à effet de serre;	✓		
Élaborer et appliquer un règlement pour contrer les effets de la marche au ralenti des véhicules à moteur;		✓	
Réaliser une campagne de sensibilisation sur les impacts de la marche au ralenti des véhicules à moteur;		✓	
Investir davantage dans le réseau cyclable municipal et les sentiers piétonniers :			
- Consolider le réseau cyclable municipal en aménageant des liens entre les secteurs résidentiels et les lieux concentriques de travail;	✓		
- Implanter des aires de repos le long des principaux parcours piétonniers et cyclables;	✓		
- Faciliter les déplacements piétonniers vers les différents points d'attraction;	✓		
- Aménager des aires de stationnement à vélo au centre-ville, dans les parcs publics, aux différents points de services municipaux et encourager le secteur industriel et commercial à faire de même;	✓		
Consolider les services de transport en commun sur le territoire valdorien:			
- Connaître les besoins de la population en matière de transport en commun;		✓	
- Ajuster les services de transport en commun en fonction des besoins de la clientèle;			✓
Sensibiliser la population à l'utilisation de moyens de transport écologiques :			
- Inciter la population à utiliser les services de transport en commun existants;		✓	
- Favoriser l'utilisation du réseau cyclable municipal pour les déplacements utilitaires;	✓	✓	
- Encourager le covoiturage;		✓	
- Faire de la promotion sur les bienfaits générés par l'utilisation de moyens de transport écologiques sur la santé et l'environnement.		✓	
Améliorer la qualité de l'air			
Identifier les sources potentielles de pollution de l'air;		✓	
Créer des îlots de végétation dans le but de limiter les effets des zones de chaleur urbaines;	✓		
Organiser des journées sans voitures au centre-ville.			✓

Plan Vert - Ville de Val-d'Or

Les sols

Connaître les sols contaminés sur le territoire de la ville de Val-d'Or

- Identifier les sources potentielles de contamination des sols;
- Effectuer un inventaire des sols contaminés ou dégradés;
- Mettre à jour le registre des terrains jugés contaminés;

Rétablir les terrains municipaux contaminés

- Cartographier les sols contaminés et les zones à risque;
- Mettre en place un programme de réhabilitation des sols sur le territoire.

ÉCHÉANCIER		
Réalisée	2013-2015	2016 & +
	✓	✓
		✓
	✓	✓

Plan Vert - Ville de Val-d'Or

Salubrité du milieu

Améliorer les conditions de salubrité sur le territoire de la municipalité

- Identifier et localiser les zones de nuisance acoustiques, visuelles et odorantes;
- Veiller à l'application du contrat d'enlèvement des ordures dans les endroits publics, et ce, en collaboration avec la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Poursuivre le programme de plantation de végétaux ornementaux;
- Mettre en place un programme et une campagne anti-graffitis;
- Organiser une activité de nettoyage à chaque printemps;
- Impliquer la population et les différents partenaires lors des activités de nettoyage;
- Localiser les dépotoirs illégaux sur le territoire.

Sensibiliser la population et les citoyens corporatifs à l'assainissement du milieu

- Préparer des campagnes de sensibilisation sur l'embellissement de la ville;
- Informé la population de l'existence de règlements traitant de la salubrité du milieu.

ÉCHÉANCIER		
Réalisée	2013-2015	2016 & +
	✓	
✓		
✓		
		✓
✓		
✓		✓
✓		
✓		

Plan Vert - Ville de Val-d'Or

Gestion des neiges usées

Assurer l'acheminement des neiges usées vers les sites de dépôt conformes

- Inciter les commerces à grande surface à effectuer le transport de leurs neiges usées vers les sites prévus à cet effet.

- Se conformer à la réglementation en vigueur;
- Étudier les différentes alternatives aux sels de déglçage.

ÉCHÉANCIER		
Réalisée	2013-2015	2016 & +
✓		
✓		
	✓	

Plan Vert - Ville de Val-d'Or

Gestion des matières résiduelles

ÉCHÉANCIER

Réalisée	2013-2015	2016 & +
	✓	
✓		
		✓
		✓
		✓
✓		

En collaboration avec la MRC de La Vallée-de-l'Or, stimuler des comportements éco-responsables basés sur les principes des 3RV-É : réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination

Implanter un programme de récupération dans les édifices municipaux afin de récupérer les matières autres que le papier telles que le plastique, le verre, le métal, les piles, le matériel informatique;

Mettre en place un programme de remplacement des paniers conventionnels par des unités à deux voies permettant de collecter les rebuts et les matières recyclables dans les aires publiques;

Favoriser l'utilisation des sacs écologiques au détriment des sacs de plastique :

- Sensibiliser la population aux impacts des sacs de plastique dans l'environnement;
- Organiser des journées sans sacs de plastique;
- Définir un règlement municipal interdisant les sacs de plastique sur le territoire de la municipalité.

Favoriser l'organisation éco-responsables d'évènements publics sur le territoire de la ville de Val-d'Or en partenariat avec la MRC de la Vallée-de-l'Or

Élaborer et appliquer un règlement encadrant l'organisation éco-responsable des événements publics; Appuyer les différentes organisations en leur fournissant les équipements nécessaires.

www.ville.valdor.qc.ca



À VAL-D'OR, LE VERT
Un savoir-faire